

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le 27/05/2025

ID : 051-215101940-20250527-12025102-AI

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité



Département de la Marne  
Canton EPERNAY 1  
Commune de DIZY

ARRÊTÉ N°1.2025/102

**ARRÊTÉ**  
**PORTANT AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT**  
**D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC**

\*\*\*\*

**BRICORAMA**  
**ALLÉE DU PETIT BOIS**  
**51530 DIZY**

Le Maire de DIZY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,  
Vu le Code de la Construction et l'Habitation, articles R143-1 à R143-47  
Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) de la Marne,  
Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP),  
Vu l'arrêté du 22 décembre 1981 modifié portant approbation des dispositions particulières du type M (magasins et centres commerciaux)  
Vu la visite périodique du 09/04/2025,  
Vu l'avis favorable émis par la Commission Consultative de Sécurité et d'Accessibilité en date du 21 mai 2025,

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :** L'établissement dénommé **BRICORAMA** de type M de 1ère catégorie, sise allée du petit bois - 51530 DIZY, est autorisé à fonctionner.

**Article 2 :** Nonobstant la présente autorisation, l'exploitant est expressément tenu de se conformer dans les délais prévus aux prescriptions du procès-verbal de la Commission de Sécurité annexé à cet arrêté.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet d'Eprenay,
- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE,
- BRICORAMA.

Fait à DIZY, le 27 mai 2025

M. le Maire



Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le 27/05/2025

ID : 051-215101940-20250527-12025102-AI



**SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SECURITE ERP-IGH**

Fagnières, le 21/05/2025

SDIS de la Marne  
Groupement Gestion des Risques  
Service prévention  
Code Ets  
210E00012  
N° de dossier  
PV-V2024.0849  
Affaire suivie par  
Lieutenant HOUDELET Frédéric

**PROCES VERBAL**  
de la Visite Périodique  
en date du 09/04/2025

REÇU LE

26 MAI 2025

A LA MAIRIE  
de DIZY

Objet : Visite Périodique  
Référence réglementaire : GE4  
  
Nom ou raison sociale : BRICORAMA  
Activité : Magasin de vente  
Adresse complète : ALL DU PETIT BOIS DIZY  
Téléphone : 03.26.51.91.11  
  
Nom de l'exploitant : M. Tristan DAHIEZ

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. ROUSSEAU, Adjoint au Maire de DIZY  
 Lieutenant HOUDELET Frédéric, préventionniste, représentant le DDSIS  
 ADC KRAFT, représentant la gendarmerie

Le groupe de visite était réuni ce jour pour effectuer la visite de sécurité périodique de l'établissement.

Lors de la dernière visite, en date du 04/04/2022, un avis Favorable au fonctionnement avait été émis par la SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SECURITE ERP-IGH.

Le responsable de l'établissement informe les membres du groupe de visite que des travaux sont en cours de réalisation depuis la dernière visite.

**DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT :**

Ce bâtiment, à usage de vente de matériaux de construction, de matériaux d'aménagements intérieurs et d'outils divers comprend :

Au rez-de-chaussée :

- La surface de vente de 4 663 m<sup>2</sup>
- Des bureaux et locaux sociaux
- Une réserve de 80 m<sup>2</sup> et un local bois de 64 m<sup>2</sup> isolés par une porte CF1h asservie à un SDAD
- Un local source sprinklage
- Un local TGBT et local batterie
- La salle coffres et local transport de fonds
- Des sanitaires pour le public
- Un auvent matériaux de 790 m<sup>2</sup> (enceinte grillagée et couverte) ouvert au public (la SCD a accepté l'absence de désenfumage de cette zone) En mezzanine (non accessible au public) :
- Trois bureaux
- Une salle de repos du personnel.

Accolée à ce bâtiment, une cour jardinerie de 330 m<sup>2</sup> reçoit également du public.

**HISTORIQUE :**

- 01/12/2003 : Demande de permis de construire n°21003S1007 - Avis favorable de la SCD en date du 22/01/2004.
- 29/07/2005 : Visite d'ouverture - Avis favorable de la SCD en date du 11/08/2005.
- 27/03/2006 : Demande de permis de construire modificatif n°21003S1007-1 - Avis favorable de la SCD en date du 24/05/2007.
- 25/11/2007 : Visite périodique de sécurité - Avis favorable de la SCD en date du 21/06/2007.
- 15/06/2009 : Visite périodique de sécurité - Avis favorable de la SCD en date du 21/06/2009.
- 25/11/2011 : Visite périodique de sécurité - Avis favorable de la SCD en date du 15/11/2011.
- 25/11/2013 : Visite périodique de sécurité - Avis favorable de la SCD en date du 12/12/2013.
- 07/11/2016 : Visite périodique de sécurité - Avis favorable de la SCD en date du 24/11/2016.
- 08/10/2019 : Visite périodique de sécurité - Avis favorable de la SCD en date du 24/10/2019.
- 04/04/2022 : avis favorable au fonctionnement

**EFFECTIFS - CLASSEMENT AVANT VP :**

L'effectif maximum du public admissible se décompose de la façon suivante :

Niveau, Activité	Surface accessible au public	Taux d'application	Effectif public	Effectif personnel	Total
Vente Magasin	4 663 m <sup>2</sup>	2p/m <sup>2</sup> /3 de S	3 108	29	
Vente Auvent Matériaux	790 m <sup>2</sup>	1p/3m <sup>2</sup> /3 de S	88		

Vente Jardinerie	330 m <sup>2</sup>	1p/3m <sup>2</sup> /3 de S	37		
<b>TOTAL</b>			<b>3 233</b>	<b>29</b>	<b>3262</b>

Compte tenu de l'activité et de l'effectif, cet établissement est de **TYPE M de 1ère CATÉGORIE**.

**EFFECTIFS - CLASSEMENT APRES VP :**

L'effectif maximum du public admissible se décompose de la façon suivante :

Niveau, Activité	Surface accessible au public	Taux d'application	Effectif public	Effectif personnel	Total
Vente Magasin	4 663 m <sup>2</sup>	1 pers/3m <sup>2</sup> de S	1554	29	
Vente Auvent Matériaux	790 m <sup>2</sup>	1p/3m <sup>2</sup> /3 de S	88		
Vente Jardinerie	330 m <sup>2</sup>	1p/3m <sup>2</sup> /3 de S	37		
<b>TOTAL</b>			<b>1679</b>	<b>29</b>	<b>1708</b>

Compte tenu de l'activité et de l'effectif, cet établissement est de **TYPE M de 1ère CATÉGORIE**.

**RÉGLEMENTATION APPLICABLE :**

- Code de la Construction et de l'Habitation, articles R143-1 à R143-47
- Arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) de la Marne.
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP).
- Arrêté du 22 décembre 1981 modifié portant approbation des dispositions particulières du type M (Magasins et centres commerciaux).

**VISITE DE L'ÉTABLISSEMENT :****Bilan relatif à la tenue à jour du registre de sécurité et aux contrôles des installations techniques**

Type d'information	Vérificateur	Date	Observations
Désenfumage naturel : - Surface de vente (4 cantons) - Réserve (1 canton)	ASI	25/03/2025	<b>Observation</b>
Électricité	APAVE	17/05/2024	RAS
Éclairage	ASI	25/03/2025	<b>Observation</b>
Source centralisée	APAVE		
Portes automatiques	FAAC	17/03/2025	<b>Observation (2 portes défectueuses)</b>
Installations gaz	APAVE	17/05/2024	RAS
Aérothermes à gaz	ANDRIEUX	24/09/2024	RAS
<b>Moyens de secours :</b>			
<b>Extinction</b>			
- RIA : 13	FAUCHE	25/03/2025	<b>Observation</b>
- Motopompe	AIRESS	25/02/2025	<b>13 observations non majeures</b>
- Sprinklers	AIRESS	25/02/2025	
- Sprinklers - Triennale	APAVE	02/04/2025	<b>Observation</b>
- extincteurs	ASI	26/03/2025	RAS
<b>Sonorisation</b>			
Alarme type 2a			
- Générale	ASI	25/03/2025	RAS
- Sans report			
- sans Temporisation :			
S.S.I. catégorie B			
SSI - Triennale	APAVE	29/01/2024	RAS
Formation du personnel	ASI	15/11/2024	RAS
Exercice d'évacuation	INTERNE		
Plan d'intervention			Affiché
Consignes			Affichées
DAE			Présent

**Contrôle de la suite donnée aux prescriptions de la visite périodique du 04/04/2022 :**

N°	Référence	Texte
1	- R 143-34 - GZ 30	Lever l'observation du rapport des installations gaz établi par la société APAVE en date du 16/11/2021. <b>Prescription levée : par le groupe de visite</b>
2	- R 143-34 - EL 19 - EC 15	Lever les 2 observations du rapport des installations électrique et éclairage de sécurité établi par la société APAVE en date du 04/04/2022. <b>Prescription levée : par le groupe de visite</b>
3	- R 143-34 - MS 73	Lever les observations du rapport de vérification des installations de sprinkler établi par la société AIRES en date du 08/02/2022. <b>Prescription levée : par le groupe de visite</b>
4	- R 143-34 - MS 73	Lever les 4 observations du rapport de vérification triennale des installations de sprinkler établi par la société APAVE en date du 31/03/2022. <b>Prescription levée : par le groupe de visite</b>
5	- R 143-34 - MS 73	Lever les observations du rapport de vérification des extincteurs établi par la société FAUCHE en date du 30/03/2022. <b>Prescription levée : par le groupe de visite</b>
6	- MS 68	Former le personnel à l'utilisation des moyens de secours. <b>Prescription levée : par le groupe de visite</b>

**Essais réalisés au cours de la visite :**

Essais d'accessibilité	Satisfaisant
Essais de coupure générale	Satisfaisant
Essais d'éclairage d'évacuation	Satisfaisant
Essais d'éclairage d'ambiance	Satisfaisant
<b>Essais du système de sécurité incendie :</b>	
- Déclencheurs manuels	Satisfaisant
- Alarme générale	Satisfaisant
<b>Essais des asservissements :</b>	
- Arrêt de la sonorisation	Satisfaisant
- Mise en lumière normale	Satisfaisant
- Message préenregistré	Satisfaisant
<b>Essai des systèmes d'alerte :</b>	
- Ligne prioritaire	Satisfaisant
Essais du dispositif de désenfumage	Satisfaisant

**CONSTATATIONS/ANALYSE DE RISQUES :**

Au cours de la visite, les essais réalisés ont mis en exergue un bon fonctionnement des équipements concourants à la mise en sécurité de l'établissement en cas d'incendie. Les contrôles et les vérifications font part d'un suivi régulier de son exploitant. Toutefois, des modifications devront être apportée notamment sur la levée des observations

**PRESCRIPTIONS :**

N°	Règlement	Prescriptions
1.	DF 10	Lever l'observation émise dans le rapport annuel des vérifications des installations de désenfumage naturel
2.	EC 15	Lever les observations émises dans le rapport annuel des vérifications des installations d'éclairage de sécurité
3.	CO 48§3	Lever les 2 observations émises dans le rapport annuel des vérifications des portes automatiques
4.	MS 14	Lever l'observation émise dans le rapport annuel des vérifications des RIA : fuite sur une lance diffuseur
5.	MS 73	Lever les 13 observations mineures émises dans le rapport annuel des vérifications de l'installation de sprinklage
6.	MS 73	Transmettre le rapport triennal des vérifications des installations de sprinklage au secrétariat de la SCD

-oOo-

**SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SECURITE ERP-IGH**

-oOo-

**AVIS RELATIF AUX RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES E.R.P.**

-oOo-

Séance du 21/05/2025

**Objet :** Visite Périodique  
**Établissement :** BRICORAMA  
**Adresse complète :** ALL DU PETIT BOIS  
DIZY  
**Date de la visite :** 09/04/2025

Après avoir pris connaissance du dossier et entendu le rapporteur, les membres de la Commission de Sécurité :

- formulent un avis **favorable** au fonctionnement de cet établissement
- approuvent les prescriptions

Fagnières, le 21/05/2025

La Présidente de la Sous-Commission Départementale  
Pour le Préfet et par délégation  
L'adjointe à la Cheffe du SIDPC



Mme Aurore MODERE

Le procès-verbal comporte 7 pages et 6 prescriptions.